



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION
N°2023-06-DEL-243

OBJET :
DIMINUTION DU
NOMBRE D'ADJOINTS
AU MAIRE SUITE A LA
DEMISSION DU 9^{ème}
ADJOINT AU MAIRE

RAPPORTEUR :
M. Le Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 09 JUIN 2023 à 9H30, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Esplanade Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 1^{er} JUIN 2023
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER
PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Souad BENDJEDDOU donne pouvoir à Madame Line WENZEL, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Madame Frédérique MAHER, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Pamela BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY, Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL.

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S):0



OBJET : DIMINUTION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 9^{ème} ADJOINT AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4,

VU le Code électoral, notamment son article L.270,

VU la délibération n°20200703DEL02 du 03 juillet 2020 portant création de neuf postes d'adjoint au Maire,

VU la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

VU l'acceptation de la démission de Madame Valérie LENORMAND par Monsieur le sous-Préfet en date du 19 avril 2023,

VU le tableau du conseil municipal,

CONSIDERANT que, Madame Valérie LENORMAND 9^{ème} adjointe au Maire, a reçu délégation de fonctions dans les domaines des ressources humaines et des finances,

CONSIDERANT que les missions précédemment exercées par Madame Valérie LENORMAND ne seront pas réattribuées,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré **à la majorité**, avec 19 voix pour, 1 voix contre, 13 abstentions (pour : Cédric AOUN, Valérie LEFUEL-DUVAL, Catherine EVANO, Philippe DA-RIN, Hakan KARACIGER, Françoise POIRRIER, Fabien TANTI, Fernando MENDES, Fabienne TANTI, Christophe MARGAT, Gilles GAILLARD, Pascal GILLES, Gil GOMES, Frédérique MAHER, Cyrille ARZEL, Christèle DIDIERJEAN, Julien SAUVE, Jonas MAURY, Melody SENAT; contre : Yvon ROSCONVAL; abstention : Ahcène MEBARKI, Bérengère VOILLOT, Marc FONTAINE, Valérie LENORMAND, Paméla BUQUET-MAIRE, Florent BEQUIGNON, Amandine BENOIST, Sophie KERIGNARD, Anne LAPORTE, Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Line WENZEL, Hassan AHSSAKOU, Souad BENDJEDDOU).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : DE SUPPRIMER le poste de 9^{ème} adjoint au Maire.

ARTICLE 2 : DE FIXER le nombre d'adjoints au Maire à 8 postes.

ARTICLE 3 : D'ACTUALISER le tableau du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saïgon - 78000 Versailles - Tél : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>

Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>
Date de réception en préfecture : 14/06/2023